

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 JANVIER 1884.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT.

Tableau IV : Ministère de la Justice (*).

AMENDEMENT.

J'ai l'honneur de proposer les amendements suivants :

CHAPITRE PREMIER.

ART. 9. Matériel 40,000 francs.

CHAPITRE VI.

ART. 19. Impression du Recueil des lois, etc. 390,000 francs.

J. VANDENPEEREBOOM.

(*) Budget, n° 102, p. 19 (session de 1882-1883).
Amendements, n° 5, p. 23.
Rapport, n° 36.
